

CHALLENGE EURELIEN CYCLO-CROSS 2019 "RÈGLEMENT"

Art.1 : Le challenge Eurélien de cyclo-cross est ouvert à tous les coureurs de la catégorie pré-licencié à la catégorie benjamine (licenciés (es) FFC) du département d'Eure et Loir mais également hors département.

Art.2 : Les épreuves retenues pour le 2019 sont les suivantes :

Toutes les épreuves départementales ou régionales ouvertes à ces catégories et organisées dans le département (sauf celles sur sélection)

Art. 3 : Le barème des points est attribué à la place réelle du coureur :

Catégorie homme espoir/senior/master au scratch

Place	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Points	60	50	40	30	20	15	10	8	7	6

Catégorie homme minime/cadet/junior

Place	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Points	60	50	40	30	20

- ▼ Un bonus de 10 points sera attribué au vainqueur de l'épreuve comptant pour le championnat départemental.
- ▼ Pas de jocker, toutes les épreuves comptent.
- ▼ Une non présence n'est pas considérée comme un abandon.

Art.4 : Le classement provisoire sera envoyé à chaque club après chaque épreuve et diffusé sur la page Facebook du Comité et le Blog du DCC.

Art.5 : Les clubs organisateurs s'engagent à faire parvenir les résultats le mardi au plus tard après l'épreuve sur format Excel par mail à Morgan Simonnet (cd28ffcmsimonnet@free.fr) et Christophe Asse (Christophe.asse@hotmail.fr)

Art.6 : Les féminines : Un classement séparé sera fait en fin de saison en fonction du nombre de participation puis du nombre de victoire puis de podium.

Art.7 : Tout concurrent faisant l'objet d'une mesure disciplinaire, avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement FFC, se verra retirer les points acquis dans l'épreuve considérée.
Les points ainsi perdus par un concurrent sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre concurrent.

Art.8 : En cas de force majeure, le Comité Départemental de Cyclisme d'Eure et Loir et l'ETD se réservent le droit de modifier l'article 2 du présent règlement.

Art.9 : En participant au challenge, les coureurs, encadrants, parents et dirigeants en acceptent le présent règlement.

Art.10 : Grille de départ :

Le club organisateur doit mettre en place une grille de départ en fonction du classement général en cours, puis par ordre d'inscription. Pour le championnat d'Eure et Loire les podiums 2018 seront mis sur la première ligne

Art. 11 : Récompenses du général 2019 : Les 5 premiers scratch espoir/senior/master hommes , les 3 premiers junior, cadet, minime hommes, toutes les dames minimes à masters.

Art. 12 : Récompenses lors des épreuves : l'organisateur est libre de récompenser les catégories qu'il souhaite lors de son épreuve, par contre il s'engage à fournir un classement scratch par catégorie d'âge. **Sans ce classement scratch l'épreuve sera retirée du challenge.**

Exemple de points attribués à un club participant :

Catégories	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Point club
Minime			40	30			10		80
Cadet	60		40						100
Junior		50	40	30	20			8	120
Scratch senior	60		40		20	15			120
Total points sans bonus									420
Nombre de coureurs classés					14	Point bonus			20
Total points sur l'épreuve									440